

CTL emploi du 9 janvier 2014 : compte-rendu

Pour **FO-DGFIP**, Pas question de discuter sur les suppressions !

Conscients de l'importance du mandat qui leur a été confié par les électeurs, **les représentants FO-DGFIP** se sont rendus à la deuxième convocation du CTL emploi, **non pas dans le but de participer à la répartition des suppressions** mais bien pour marquer leur profond rejet de la politique menée sur les emplois depuis bientôt dix ans et pointer le malaise profond qui touche tous les services et surtout l'ensemble des agents de tous grades.

Ils se sont bornés à lire un texte (*ci-dessous*) reprenant l'ensemble des commentaires et griefs relatifs à cette nouvelle saignée des effectifs pour 2014.

1. Suppression d'emplois 2014;

Présentation générale du volet emploi du PLF 2014

" A propos de la volonté de préserver les unités opérationnelles en contact avec les usagers, comment ne pas s'interroger sur la limitation des encaissements en numéraire à 300€ dans un contexte social difficile où de plus en plus de personnes se trouvent privées de leurs moyens de paiement.

*L'effort particulier demandé aux services de direction porté en moyenne à 30% signifie que 70% de l'effort est prélevé sur ces mêmes unités opérationnelles et que de toutes façon, les services de direction sont aussi un appui indispensable à ces unités opérationnelles. **Les représentants FO-DGFIP** affirment que chaque emploi, quelle que soit son implantation, participe au bon fonctionnement des services et à l'exercice des missions.*

La Direction Générale tente de sauver les apparences en accroissant la participation des cadres à l'effort collectif des réductions d'emplois. Cela ne changera en rien les conséquences des suppressions massives des emplois des cadres C et B depuis plus de 10 ans. Les agents ne sont pas dupes. Ils ne réclament pas des têtes. Il faut bien une pyramide, simplement, doit-elle avoir des fondations solides.

Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale ne fait pas plus illusion puisqu'il consiste à opérer des redéploiements d'effectifs et fragilise donc d'autres missions ailleurs.

La meilleure prise en compte de la charge de travail et de l'accueil dans l'allocation des moyens permet simplement d'agrémenter la "vitrine" et cache la misère par des redéploiements d'effectifs interdépartementaux.

Evolution des emplois à la DRFiP du Calvados

L'évolution des effectifs, selon la méthode utilisée par le MAGERFiP en trois composantes, marque l'absence totale d'autonomie des départements pour cibler les suppressions d'emplois et démontre l'impossible justification de chaque emploi ainsi supprimé. La traduction au plan local s'apparente à la méthode du doigt mouillé.

*Cette méthode se base sur un jugement altéré que **les représentants FO-DGFIP** qualifient d'hémiplégique puisque la Direction Générale refuse d'admettre que l'évolution de notre administration se partage entre gains de productivité mais aussi perte de productivité et ces pertes de productivité sont importantes. **Les représentants FO-DGFIP** s'étonnent que la Direction Générale ne comptabilise pas les pertes de productivité liées :*

- *A La télédéclaration et au télépaiement qui génère des correctifs*
- *A la saturation du Centre de prélèvement service*
- *Au dysfonctionnement du centre de prélèvement de Créteil*
- *Au manque de lisibilité dans le cadre de la dématérialisation informatique qui génère anomalies et corrections*

- Au traitement du grand batch par les CDIF du fait du retard des prises en charge des actes par les Services de publicité foncière
- Au manque de visibilité sur le déploiement à marche forcée d'applicatifs informatiques non fiabilisés (scannage des 2042, RSP Medoc, Chorus, Hélios pour n'en citer que quelques uns)
- A la multiplication des entrées des usagers vers nos services (accueil physique, téléphonique, BALF, Gaia, courrier)
- Aux nouveaux modes de paiement différents (ex cartes bleues qui multiplient les opérations de caisse et de comptabilité)
- Au retard des arrêtés comptables annuels pour les budgets des collectivités puisqu'il faut attendre les dernières données à transférer en provenance de CHORUS et les conséquences pour l'exécution des dépenses et des recettes
- Aux taxes d'aménagement qui sont désormais encaissées une fois par semaine au lieu d'une fois par mois et accompagnées d'un fichier inexploitable ne permettant pas de restituer aux ordonnateurs des informations nominatives.
- aux encaissements des caisses de retraite complémentaires qui seront désormais mensuels au lieu d'être trimestriels
- Au déploiement de PSV2 et de la Démat qui bouleversent les méthodes de travail et qui n'est pas accompagné du déploiement des écrans secondaires pourtant promis et indispensables alors que priorité est donnée au déploiement des fameux 22000 postes de travail autre vitrine médiatique. Les agents paient là aussi le retard dans le renouvellement du parc informatique et doivent imprimer leurs pièces justificatives pour effectuer leur visa
- Un accès à la documentation via Nausicaa et Polaris, chronophage et ne répondant pas aux attentes des agents qui finissent par passer par Google

De l'avis **des représentants FO-DGFiP**, toute suppression d'emploi est désormais suicidaire pour les services et les agents de la DRFiP du Calvados et aucune démonstration ne peut étayer les choix opérés. Quand la santé physique et psychologique des agents de tous grades est menacée, il est de votre devoir d'alerter la Direction Générale. Le DUERP n'est pas fait pour rejeter les responsabilités sur l'encadrement intermédiaire mais pour déterminer les risques encourus par les agents et trouver des solutions. Les suppressions d'emploi et coupes sèches dans les budgets ne permettent plus un fonctionnement normal des services. "

Au même titre que les délocalisations, à quant l'externalisation de nos missions?

Afin de renforcer les niveaux de technicité et d'expertise la direction procède aux requalifications suivantes en emplois B :

- création d'un emploi B à la trésorerie de Ouistreham ;
- création d'un emploi B à la trésorerie de Courseulles ;
- création d'un emploi B à la trésorerie de Tilly-sur-Seulles ;
- création d'un emploi B à la trésorerie de Villers-Bocage ;
- création d'un emploi B à la trésorerie de Dives-sur-Mer ;
- création d'un emploi B à la trésorerie de Aunay-sur-Odon ;
- création d'un emploi B au SIP Trouville, secteur recouvrement ;

Corrélativement, un emploi C est prélevé sur chacun de ces 7 postes pour financer la création de l'emploi B.

Récapitulatif de l'évolution globale des emplois.

Filière Fiscale

SERVICE	Prélèvements				Redéploiements				Situation nette				TOTAL
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	
Direction	-1	-2		-2		2			-1	0		-2	-3
Brigades de vérification		-1								-1			-1
Pôle ICE Trouville			-1								-1		-1
SIP Caen-Ouest				-1								-1	-1
SIP-SIE Vire				-1								-1	-1
SIP Caen-Est						-1				-1			-1
SIP Caen-Nord						-1				-1			-1
SIE Caen-Nord				-1								-1	-1
SIP-SIE Falaise				-1								-1	-1
SPF Caen 1				-1								-1	-1
SPF Vire			-1									-1	-1
Total	-1	-3	-2	-7	0	0	0	0	-1	-3	-2	-7	-13

Filière Gestion Publique

SERVICES	Prélèvements - créations				Requalifications				Redéploiements			Situation nette				TOTAL		
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A	B	C	A+	A	B	C			
Direction	+1	-1	-2	0	-4					-1		+1	-1	-2	-1	-4	-7	
Trésorerie Cabourg				-1												-1	-1	
Trésorerie Hérouville				-1												-1	-1	
Trésorerie Pont-L'Evêque SPL				-1												-1	-1	
Trésorerie Ouistreham							+1	-1					+1	-1		0	0	
Trésorerie Tilly-sur-Seulles							+1	-1					+1	-1		0	0	
Trésorerie Villers-Bocage							+1	-1					+1	-1		0	0	
Trésorerie Courseulles							+1	-1					+1	-1		0	0	
Trésorerie Aunay-sur-Odon							+1	-1					+1	-1		0	0	
Trésorerie de Dives-sur-Mer							+1	-1					+1	-1		0	0	
Trésorerie Caen Municipale										+1						+1	+1	
SIP Trouville (recouvrement)							+1	-1					+1	-1		0	0	
Total	+1	-1	-2	0	-7	0	0	+7	-7	0	0	0	+1	-1	-2	+7	-14	-9

2. Questions diverses.

- Pour les agents affectés en direction qu'ils soient A, B ou C, nous avons des questions quant à la manière de concrétiser le souhait de changer de service. Par quel moyen doivent-ils communiquer le souhait de bouger?

Réponse de la direction : les agents doivent utiliser le même imprimé que celui prévu pour les demandes de mutation. Simplement, ces souhaits ne sont pas examinés en CAP locale et ne font l'objet que d'une information vers les organisations syndicales. Les demandes peuvent être formulées à n'importe quel moment de l'année et les mouvements éventuels peuvent aussi intervenir à n'importe quel moment.

- 6 juin 2014 Cérémonie du 70^{ème} anniversaire du débarquement allié : Ouistreham - Courseulles - Bayeux. Qu'avez-vous prévu pour les agents qui travaillent sur ces sites et qui risquent de rencontrer des difficultés pour ce rendre à cette période sur leur lieu de travail? Les représentants FO-DGFIP souhaitent que ces problèmes soient étudiés bien en amont.

Réponse de la direction : nous allons prendre contact avec les services de la préfecture pour étudier la question.

- Ponts naturels des situations différentes d'un département à l'autre pourquoi? Vous nous avez parlé de consignes de la Direction Générale. Les remontées du terrain sont très négatives et ce n'était pas le moment d'en rajouter. Les agents s'inquiètent à juste titre pour la prise de congés à ces périodes.

Commentaire : Les représentants FO-DGFIP disposaient des remontées d'une trentaine de départements démontrant des situations très variables d'un département à l'autre et notamment l'adoption du 30 mai en pont naturel alors que notre direction locale s'était retranchée derrière des "directives" de la Direction Générale pour n'attribuer que 2 ponts naturels et surtout pas celui du 30 mai car il se trouve en fin de campagne de l'impôt sur le revenu. Les représentants FO-DGFIP réclament toujours le réexamen de cette question. Le pont de l'ascension est attribué systématiquement depuis la mise en place de l'ARTT dans les services de l'ex DGCP et pour tous depuis la fusion. C'est un nouveau recul qui est très mal perçu.

Réponse de la direction : étonnée que d'autres départements puissent déroger aux consignes de la Direction Générale Elle entend respecter ces consignes.

- Nettoyage tenues de travail des agents de service : lors du CTL du 20 décembre (matin) vous avez à notre demande accepté la prise en charge du nettoyage : les agents concernés n'ont reçu aucune information quant aux modalités de mise en œuvre.

Réponse de la direction : La décision a bien été actée, simplement l'information n'a pas encore été donnée aux agents mais cela sera fait prochainement.

Le CTL s'est terminé vers 12h20.

Liminaire FO-DGFIP - CTL du 9 janvier 2014.

Monsieur le Président,


Les représentants FO-DGFIP ont boycotté la première convocation du CTL emploi le 20 décembre dernier.

Ils tiennent aujourd'hui à siéger pour exprimer par leur vote, leur mécontentement face à la casse des services de la DGFIP et aux incidences désastreuses pour les agents de la DRFIP du Calvados. Cette nouvelle saignée dans les effectifs va entraîner la perte de 22 emplois supplémentaires.

Les représentants FO-DGFIP n'entendent pas discuter sur la cuisine interne à la direction qui va consister à vouloir nous démontrer qu'au final ces suppressions se feront sans douleur pour les agents. Il faudrait être naïfs pour y croire tant la situation déjà tendue dans tous les services va devenir dramatique. Ils se contenteront d'apporter des commentaires sur leurs conséquences néfastes pour les agents. La volonté de notre direction générale est justement et malheureusement de créer une situation de non retour qui justifiera regroupements, suppressions de postes et services et abandon de missions dans le droit fil de ce qui est gravé dans la démarche stratégique.

Pour les représentants FO-DGFIP, la mayonnaise ne prend pas.

Pour répondre à l'humour de la Direction Générale à propos de la "diminution du volume des suppressions d'emplois", ils préfèrent ne pas penser à de la provocation, Les représentants FO-DGFIP constatent simplement la poursuite des suppressions d'emplois et la **destruction stratégique** des services de la DGFIP.

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÈL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à le (signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		